

Tarifs établis dans l'Annexe III de l'Entente 2022-2025

Code de Service	Entente Annexe III	Types et volumes de services	Tarifs (\$)		Tarifs (\$)		Tarifs (\$)		
			du 1 ^{er} avril 2022	au 31 mars 2023	du 1 ^{er} avril 2023	au 31 mars 2024	du 1 ^{er} avril 2024	au 31 mars 2025	
N	1 A	Exécution et renouvellement d'une ordonnance Pour un problème de santé ou une condition médicale nécessitant un traitement de quatre-vingt-dix (90) jours ou plus (traitement qui se présente en formes pharmaceutiques orales solides). - 48 500 ordonnances et moins - plus de 48 500 ordonnances	0,33 par jour (Maximum 29,70) 0,31 par jour (Maximum 27,90)		0,34 par jour (Maximum 30,60) 0,32 par jour (Maximum 28,80)		0,35 par jour (Maximum 31,50) 0,32 par jour (Maximum 28,80)		
		B	Pour l'exécution d'une nouvelle ordonnance autre que celles en A et D - 48 500 ordonnances et moins - plus de 48 500 ordonnances	10,38 9,71		10,61 9,92		10,82 10,12	
0	C	Pour l'exécution d'un renouvellement d'une ordonnance autre que celles en A et E - 48 500 ordonnances et moins - plus de 48 500 ordonnances	9,96 9,29		10,18 9,49		10,38 9,68		
		D	Pour l'exécution d'une nouvelle ordonnance subséquente pour un service chronique de moins de sept (7) jours dans les cas prévus à la règle 25 - 48 500 ordonnances et moins - plus de 48 500 ordonnances	5,19 4,85		5,30 4,96		5,41 5,06	
6	E	Pour l'exécution d'un renouvellement d'ordonnance subséquente pour un service chronique de moins de sept (7) jours dans les cas prévus à la règle 25 - 48 500 ordonnances et moins - plus de 48 500 ordonnances	4,97 4,67		5,08 4,77		5,18 4,87		
		F	Pour l'exécution d'une nouvelle ordonnance subséquente dans les cas prévus au sous-paragraphe e) de la règle 19 - 48 500 ordonnances et moins - plus de 48 500 ordonnances	5,19 4,85		5,30 4,96		5,41 5,06	
		G	Pour l'exécution d'un renouvellement d'ordonnance subséquente dans les cas prévus au sous-paragraphe e) de la règle 19 - 48 500 ordonnances et moins - plus de 48 500 ordonnances	4,97 4,67		5,08 4,77		5,18 4,87	
E	2	Exécution et renouvellement d'une ordonnance pour une formule nutritive : - 48 500 ordonnances et moins - plus de 48 500 ordonnances	7,70 6,63		7,87 6,78		8,03 6,92		
1	3	Refus d'exécuter une ordonnance ou son renouvellement	9,62		0,00		0,00		
3	4	Opinion pharmaceutique	21,25		21,25		Non applicable		
		Opinion pharmaceutique sur l'amorce d'un traitement médicamenteux					24,60		
	5	Opinion pharmaceutique relative à l'inobservance d'un régime thérapeutique par une personne assurée pour une situation et un médicament inscrit à l'annexe VII	21,25		21,25		Non applicable		
2	6	Transmission d'un profil	9,96		10,18		10,38		
J	7	Trouble lié à l'utilisation des opioïdes (TUO) Avec supervision (type A) - 48 500 ordonnances et moins - plus de 48 500 ordonnances	15,84 14,73		16,19 15,05		16,51 15,35		
		Teneurs différentes de Suboxone (type B) - 48 500 ordonnances et moins - plus de 48 500 ordonnances	10,38 9,71		10,61 9,92		10,82 10,12		
		Médicaments délivrés sans honoraires (type C)	0,00		0,00		0,00		
M1 M2 M3	8 A A A	Préparation magistrale non stérile autre qu'une mise en capsule : Catégorie 1 - (type A à L) Catégorie 2 - (type A à L) Catégorie 3 - (type A à L)	18,60 24,07 60,00		19,01 24,60 61,32		19,39 25,09 62,55		
B B		Préparation magistrale non stérile : mise en capsule par un pharmacien préparateur Avec gélulier Catégorie 2 Catégorie 3	non en vigueur 1,15 par capsule 1,35 par capsule		en vigueur à partir du 29 novembre 2023 1,18 par capsule 1,38 par capsule		1,20 par capsule 1,41 par capsule		
		Manuel Catégorie 2 Catégorie 3	1,90 par capsule 2,10 par capsule		1,94 par capsule 2,15 par capsule		1,98 par capsule 2,19 par capsule		

Tarifs établis dans l'Annexe III de l'Entente 2022-2025

Code de Service	Entente Annexe III	Types et volumes de services	Tarifs (\$)		Tarifs (\$)		Tarifs (\$)	
			du 1 ^{er} avril 2022	au 31 mars 2023	du 1 ^{er} avril 2023	au 31 mars 2024	du 1 ^{er} avril 2024	au 31 mars 2025
FE	9	Service d'administration d'un médicament	20,31		21,33		22,40	
IU		Administration en situation d'urgence (type A et B)	20,31		21,33		22,40	
A	10	Service sur appel	31,98		32,68		33,33	
P	11	Exécution et renouvellement d'une ordonnance de médication reliée à une maladie chronique ou de longue durée pour une durée de traitement inférieure à vingt-huit (28) jours sous la forme d'un pilulier	18,92		19,34		19,73	
		(le tarif est payable par période de sept (7) jours en utilisant le pourcentage de 25%).	(4,73)		(4,83)		(4,93)	
CS	12	Considération spéciale (C.S.)	Appel au Centre de relations avec les professionnels seulement					
F	13	Fourniture de seringues-aiguille jetables, de seringues jetables (sans aiguille) ou de seringues de chlorure de sodium pré-remplies.	3,06		3,13		3,19	
VA	14	Vaccination :	15,66 (à compter du 25 janvier)		16,44		17,26	
		- Administration par un pharmacien (type A)	12,91 (à compter du 25 janvier)		13,56		14,24	
			Tarifs par unité avec préparation préalable	Tarifs par unité sans préparation préalable	Tarifs par unité avec préparation préalable	Tarifs par unité sans préparation préalable	Tarifs par unité avec préparation préalable	Tarifs par unité sans préparation préalable
O T R	15 A B	Exécution et renouvellement d'une ordonnance	10,38		10,61		10,82	
		Tarif de base						
		Thérapies parentérales						
		- Sacs à gravité						
		premier sac	15,56	13,49	15,90	13,79	16,22	14,07
		sacs suivants	7,25	7,25	7,41	7,41	7,56	7,56
		- Sacs pour pompe						
		premier sac	20,77	15,56	21,23	15,90	21,65	16,22
		sacs suivants	10,38	8,32	10,61	8,50	10,82	8,67
		- Cassettes 50 ml						
		première cassette	15,56	13,49	15,90	13,79	16,22	14,07
		cassettes suivantes	7,25	7,25	7,41	7,41	7,56	7,56
- Cassettes 100 ml								
première cassette	20,77	17,62	21,23	18,01	21,65	18,37		
cassettes suivantes	12,45	11,42	12,72	11,67	12,97	11,90		
- Perfuseur élastomérique								
premier perfuseur	20,77	14,87	21,23	15,20	21,65	15,50		
perfuseurs suivants	16,58	12,08	16,94	12,35	17,28	12,60		
- Seringues								
première seringue	7,25	6,22	7,41	6,36	7,56	6,49		
seringues suivantes	3,12	3,12	3,19	3,19	3,25	3,25		
Préparations ophtalmiques (tarifs de base)								
- 48 500 ordonnances et moins			9,96		10,18		10,38	
- plus de 48 500 ordonnances			9,29		9,49		9,68	
Ajout d'un tarif unitaire en fonction du nombre d'unités préparées			17,62		18,01		18,37	
RA	16	Substitution thérapeutique d'un médicament	18,04		18,94		19,89	
AD	17	Modification d'une thérapie médicamenteuse	22,31		23,43		24,60	
I	18	Mise en seringue d'insuline						
		- Moins de 17 seringues	11,58		11,83		12,07	
		si c'est un mélange d'insulines, ajouter :	3,06		3,13		3,19	
		- 17 seringues et plus (nombre de seringues multiplié par le tarif)	0,70		0,72		0,73	
si c'est un mélange d'insulines, ajouter :	3,06		3,13		3,19			
PH	19	Prise en charge après une hospitalisation	27,74		29,13		30,59	
X	20	Fourniture de chambre d'espacement						
		- 48 500 ordonnances et moins	9,96		10,18		10,38	
Y	20	- plus de 48 500 ordonnances	9,29		9,49		9,68	
		Fourniture de masque						
		La fourniture du masque est comprise avec la fourniture de la chambre d'espacement	0,00		0,00		0,00	
5	21	Demande de dérogation	1,26 par service		1,29 par service		1,32 par service	

Tarifs établis dans l'Annexe III de l'Entente 2022-2025

Code de Service	Entente Annexe III	Types et volumes de services	Tarifs (\$)		Tarifs (\$)		Tarifs (\$)	
			du 1 ^{er} avril 2022	au 31 mars 2023	du 1 ^{er} avril 2023	au 31 mars 2024	du 1 ^{er} avril 2024	au 31 mars 2025
V	22	Prescription d'un médicament ou amorce d'une thérapie médicamenteuse						
		- Service de l'évaluation du besoin de la prescription d'un médicament (type A)	18,04		18,94		19,89	
	B	- Service de l'évaluation du besoin de la prescription d'un médicament pour le traitement de l'herpès zoster, de l'influenza ou de la maladie à coronavirus. (type C)	22,31		23,43		24,60	
K	23	Médicament requérant une dilution ou une dilution fournie avec solvant						
		- 48 500 ordonnances et moins	9,96		10,18		10,38	
		- plus de 48 500 ordonnances	9,29		9,49		9,68	
Q	24	Mise en seringue de chlorure de sodium						
		- première unité	6,22		6,36		6,49	
		- unités suivantes	3,12		3,19		3,25	
V 4	25	Prescription d'un médicament ou amorce d'une thérapie médicamenteuse						
		- Amorce d'une thérapie médicamenteuse (type B)	18,04		18,94		19,89	
	B	- Amorce d'une thérapie médicamenteuse pour la contraception orale d'urgence	19,34		19,34		19,89	
W2	26	Service de la prise en charge de l'ajustement pour l'atteinte de cibles thérapeutiques (hypertension artérielle, dyslipidémie, hypothyroïdie, diabète, migraine (traitement prophylactique), douleur chronique, asthme, maladie pulmonaire obstructive chronique).						
		- Rencontre initiale	17,47		18,34		19,26	
		- Entrevue de suivi	22,54		23,67		24,85	
		- Rencontre initiale relative à deux champs thérapeutiques ou plus	21,99		23,09		24,24	
		- Entrevue de suivi 2e champ thérapeutique ou plus (montant additionnel par champ thérapeutique supplémentaire)	11,28		11,84		12,43	
W1	27	Service de la prise en charge en soutien à la déprescription						
		- Rencontre initiale	17,47		18,34		19,26	
		- Rencontre initiale relative à deux médicaments de dénomination commune différentes ou plus	21,99		23,09		24,24	
		- Entrevue de suivi	22,54		23,67		24,85	
		- Entrevue de suivi (montant additionnel par médicament supplémentaire de dénomination commune différente)	11,28		11,84		12,43	
W	28	Service de la prise en charge de l'ajustement pour l'atteinte de cibles thérapeutiques (anticoagulothérapie)						
		- rencontre initiale	20,85		21,89		22,98	
		- montant forfaitaire mensuel	18,04		18,94		19,89	
Z	29	Service d'évaluation aux fins de prolonger une ordonnance et sa prolongation						
		- tarif facturable deux fois par période de douze mois par personne assurée	14,09		Non applicable		Non applicable	
		- tarif facturable trois fois par période de douze mois par personne assurée	Non applicable		14,79		15,53	
SP	30	Prise en charge de la clientèle en soins palliatifs Montant forfaitaire par semaine	33,3		34,97		36,72	
DC	31	Service de demande de consultation	44,63		46,86		49,20	
EN		Prestation du service d'enseignement des notions de base sur l'utilisation de la Naloxone à l'utilisateur ou à la tierce personne	20,31		21,33		22,40	
CP		Consultation pharmaceutique dans le cadre spécifique du programme d'accès universel gratuit en pharmacie à l'IVG médicamenteuse	20,63		21,66		22,74	
7		Transport d'urgence ou d'exception des thérapies parentérales, des solutions ophtalmiques ou d'une préparation magistrale non stérile	Coût réel encouru					
8		Frais d'emballage pour le transport des thérapies parentérales, des solutions ophtalmiques ou d'une préparation magistrale non stérile	6,38		6,52		6,65	
CV		Service lié à la pandémie						
		1 - Distribution autotest Covid-19 (type A)	8,53		8,72		8,89	
		2 - Antiviraux Covid-19 (Paxlovid) (type B)	10,38		10,61		10,82	
		3 - Anticorps monoclonaux (Evusheld) (type C)	10,38		10,61		10,82	
AI		Administration par une infirmière (Evusheld)	12,91		13,56		14,24	